



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 12 avril 2019

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 7**

**Votants: 9**

**Secrétaire de séance:**

Grégory GAILLARD

**Date de la convocation:** 30/03/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

**Présents :** Patrice DOMINICI, Francis ROCHE, GAILLARD Grégory, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Régine DELAGE,

**Représentation:** Michèle MERCIER par Brigitte VERLHAC et Solange PARAGE par Patrice DOMINICI

**Excusés:**

**Absents:** Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE

### TAXES COMMUNALES

Présentation par M. le Maire du tableau d'évolution des taxes locales jusqu'en 2022. Depuis 2017 et la fusion des deux anciennes communautés de communes, un nouveau taux de référence est défini et identique pour toutes les communes de la nouvelle CDC.

Les taux de référence de la CDC en 2022 seront donc :

- Taxe Habitation = 10,01 %
- Taxe foncière Bâti = 16,94 %
- Taxe foncière non bâti = 53,78 %
- CFE = 22,48 %

Afin d'atteindre ses taux sur toutes les communes, une évolution sur six ans a été défini pour chaque commune. Ainsi, pour 2019, les taux CDC pour les habitants de la commune de Mainzac seront :

- Taxe Habitation = 11,24 %
- Taxe foncière Bâti = 6,78 %
- Taxe foncière non bâti = 22,80 %
- CFE = 23,34 %

Une baisse des taux de la CDC pour Mainzac est donc présente. Depuis 2017, M. le Maire avait proposé d'augmenter les taux de la part communale en parallèle de la diminution de la part CDC.

Le principe étant que pour le citoyen, la somme des deux taux soit égale à zéro. (Le taux de la part commune augmente en parallèle de la diminution de la part CDC).

M. le Maire propose donc pour cette nouvelle année une augmentation avec les taux suivants :

	Taxe habitation		Taxe foncière bâti		Taxe foncière non bâti	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
part Mainzac	3,09%	3,47%	9,11%	10,16%	28,63%	30,98%
part CDC	11,62%	11,24%	7,83%	6,78%	25,15%	22,80%
<b>Total</b>	<b>14,71%</b>	<b>14,71%</b>	<b>16,94%</b>	<b>16,94%</b>	<b>53,78%</b>	<b>53,78%</b>

**Donc pour la part de la commune de Mainzac**

- Taxe Habitation = passage de 3,09 % à **3,47%** (augmentation de 1,1230)
- Taxe foncière Bâti = passage de 9,11 % à **10,16%** (augmentation de 1,1153)
- Taxe foncière non bâti = passage de 28,63 % à **30,98%** (augmentation de 1,0821)

**Evolution des produits fiscaux pour la commune :**

Avec ses nouveaux taux, le produit fiscal de la commune passerait de 14 869€ (réel) en 2018 à un estimatif de 17744€ en 2019

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

**BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2019 :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement : 93 671,85 €  
 Recettes de fonctionnement : 93 671,85 €

**Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement : 19 939,62 €  
 Recettes d'investissement : 19 939,62 €

**Vote :** PRESENT = 9 OUI = 9 NON = 0 Abs = 0

**BILAN DES COMMISSIONS VOIRIE ET BÂTIMENT**

Les commissions « Voirie » et « bâtiment » se sont réunis le 23 mars 2019 en présence de leur membres respectifs.

M. le Maire présente aux membres du conseil les comptes rendus des deux réunions.

M. le maire n'ayant pas eu le temps d'analyser les propositions des deux commissions, il propose d'en reparler lors de la prochaine réunion du conseil.

**Plusieurs travaux ont déjà été validés en 2018 pour une réalisation en 2019 :**

- Assainissement des bâtiments communaux : 8 420,00€ HT - 9 262,00 € TTC
- Voirie Labadias :
  - o Voie communale : Route Labadias (Devis 5 722,00 € TTC)
  - o Chemin blanc : Dubois 500,40€TTC (location + 30tonnes) + 612,00€ TTC (6h de pelles mécaniques)

Concernant la voie communale de Labadias ainsi que d'autres travaux de voirie sur la commune, un dossier FDAC est en cours de réalisation afin de récupérer une subvention du département.

### **FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE**

L'arrivée de la fibre optique est toujours prévue sur le premier semestre 2020 sur la commune. Le projet prévoit d'équiper toutes les habitations de la commune. Pour les habitants hors commune des villages de Ferdinas et Labadias, le Maire de Mainzac a demandé qu'ils soient aussi équipés en même temps. Le département a demandé à la Dordogne de financer la partie correspondante.

Le principe de l'équipement est le suivant :

- Pour les prises « raccordables », le département amène la fibre jusqu'au PBO (Point de Branchement Optique) au plus proche des habitations. Un PBO prévoit le raccordement de 5 abonnés. Une fois ce PBO créé, l'abonné pourra prendre un abonnement chez un fournisseur d'accès (liste à voir plus tard) qui réalisera gratuitement la suite du branchement jusqu'à l'habitation directe de l'abonné (gratuit pour tous le monde hormis cas particulier).
- Pour les prises « raccordable sur demande », le PBO n'est amené tout de suite pour des habitations lointaines par exemple ou la demande d'Internet n'est pas réalisé. Pour ce cas-là, par la suite, si le propriétaire souhaite l'accès à la fibre, une demande de raccordement sera réalisée (gratuitement), le département réalisera les travaux dans les six mois.

M. le maire doit transmettre au département une liste des prises « non raccordable ». Il est proposé de transmettre à tous les habitants un courrier demandant à chacun s'il souhaite avoir accès à Internet via la fibre. Ce courrier sera la base permettant de définir cette liste de « non raccordable ».

**M. le maire insiste bien sur les deux notions :**

- Prise « raccordable » : la fibre est créée tout de suite (2020) et chaque habitant pourra souscrire à un abonnement à Internet via la fibre
- Prise « raccordable sur demande » : la fibre n'est pas créée tout de suite, mais pourra par la suite être amené sur demande (gratuit), le délai sera au maximum de 6 mois.

Un courrier sera transmis aux habitants dans les prochains jours.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Loto du comité des fêtes le Dimanche 28 avril 2019 à 14h dans la salle communale

**Fin de la réunion : 21h30**